

Jean Charles TASTAVY
Domaine de Guéry
343210 Capestang
06.83.30.86.90
Jctvi34@yahoo.fr

Monsieur le Président
Michel Rouger
Conseil de la Modération
251 Rue de Vaugirard

75732 PARIS CEDEX 15

Capestang le 12 mars 2009

Monsieur le Président,

Nous avons longuement évoqué, au cours de la réunion du Conseil de la Modération qui s'est tenu ce mercredi 11 mars à Paris, la question de la publication de l'étude conduite par l'INCa et les nombreux problèmes qu'elle soulève. Je passe donc assez rapidement sur les faits pour ne retenir que l'essentiel.

Courant février 2009, la Direction Générale de Santé (DGS) et l'Institut National du Cancer (INCa) ont adressé une invitation à toute la presse nationale en vue d'assister à une conférence de presse consacrée à la présentation d'une « brochure destinée aux professionnels de la santé » intitulée « Nutrition et prévention des cancers : des connaissances scientifiques aux recommandations ».

Cette brochure imprimée est destinée à être adressée aux professionnels de la santé. Ce faisant, et à la lumière des discussions de notre réunion d'hier, il m'apparaît que cette démarche, dès lors que la diffusion aura eu lieu, rentrera parfaitement dans le cadre d'une campagne de prévention. En conséquence le Conseil de la Modération, que vous avez l'honneur de présider, doit être préalablement saisi pour avis.

Compte tenu des enjeux et de l'actualité, est-il utile de rappeler ici que cette campagne de communication a fait l'objet d'une critique fortement argumentée de la filière vitivinicole, mais aussi du monde médical, critique fondée sur l'application excessive et erronée, dans ce domaine, du principe de précaution, je vous demande instamment de saisir le Ministère de la santé afin :

- de surseoir à l'expédition desdites brochures,
- de demander le retrait de cette publication des sites Web où elle se trouve déjà,
- d'inviter le Ministère de la Santé à solliciter l'avis du Conseil de la Modération conformément à la mission qui lui est conférée.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre diligence, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Jean Charles TASTAVY



Copie à : Madame la Ministre de la Santé

Monsieur le Directeur Général de la Santé

Madame la Présidente de Vin et Société

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la Modération